

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par

Mme Riotton, Mme Decodts, M. Fait, M. Roseren, Mme Spillebout, Mme Violland, M. Ledoux,
Mme Alexandra Martin (Gironde), Mme Piron, Mme Métayer, Mme Le Hénanff, M. Grelier,
M. Falorni, M. Ardouin, Mme Le Feu, M. Armand, Mme Rilhac, Mme Dordain, Mme Poussier-
Winsback, M. Jacques, M. Larsonneur, Mme Boyer et M. Ghomi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.